



## **BUDGET PRIMITIF 2016**

### **NOTE SYNTHETIQUE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES EXERCICE 2016**

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique les informations financières essentielles, elle sera annexée au budget primitif 2016.

## I/ Rappel de certaines prescriptions valables pour le budget principal et les budgets annexes :

- Le vote doit intervenir au plus tard le 15 avril de l'exercice.
- Quorum : la majorité des membres.
- Adoption à la majorité absolue des voix.
- Reporter le résultat des votes (pour, contre et abstentions, le nombre d'absents, procurations et signatures).
- Chaque budget doit être voté en équilibre.
- Evaluation sincère des dépenses et des recettes.
- Couverture du remboursement du capital de la dette par les ressources propres de la collectivité.
- Le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance du conseil communautaire.

## II/ Les contraintes budgétaires :

Dans son objectif de plan d'économie, l'état a décidé de diminuer ses dotations aux collectivités de 30 % entre 2014 et 2017.

En 2016, la CCQB voit sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminuée encore d'environ 80 000 € passant de 673 720 € en 2015 à 589 805 € en 2016.

### **Evolution DGF perçue par la CCQB entre 2014 et 2016 :**

2014	2015	2016
760 127 €	673 720 €	589 805 €
	Soit - 86 407 € (-11,37%)	soit - 83 915 € (- 12,46%)

**Soit une baisse de 22.4 % entre 2014 et 2016.**

## III/ La fiscalité :

La CCQB a fait le choix cette année de ne pas faire compenser la baisse des dotations de l'état par une hausse des taux de fiscalité locale.

Ce résultat est obtenu grâce à :

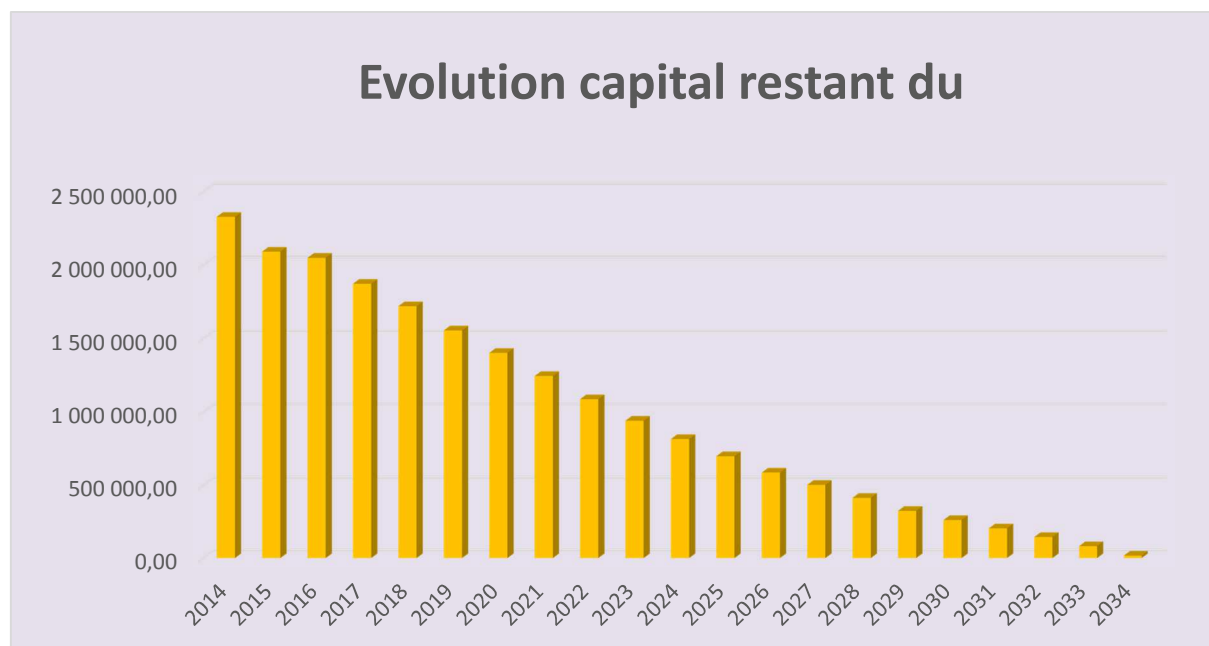
- Une évaluation « au plus juste » des dépenses de fonctionnement.
- Une maîtrise des coûts, notamment au chapitre « voirie » et « charges de personnel ».

Les taux proposés sont repris à l'identique, à savoir :

Taxe d'habitation :	9.11 %
Taxe foncière bâti :	8.10 %
Taxe foncière non bâti :	65.10 %
Cotis. Foncière des Entreprises :	16.44 %
Fiscalité prof. de zone :	27.72 %

#### IV/ La dette :

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2016 s'élève à 2 050 132.28 €.



De nouveaux emprunts ont été prévus au budget 2016 :

- 200 000 € pour la construction de la crèche intercommunale à Montcuq.
- 50 000 € pour l'achat d'un tractopelle suite au vol de ce dernier.
- 100 000 € pour l'achat d'un bâtiment à Montcuq afin d'y installer l'Office de Tourisme.

#### V/ Les principaux investissements budgétisés pour 2016 :

- Construction crèche intercommunale à Montcuq : 855 000 €.
- L'entretien de la voirie intercommunale : 844 900 €.
- L'achat d'un bâtiment sur Montcuq pour y installer l'Office de Tourisme : 100 000 €.
- L'aménagement des chemins de St Jacques de Compostelle : 91 400 €.
- Travaux de rénovation piscine à Castelnau-Montratier : 55 184 €.
- L'acquisition d'un tractopelle (suite à vol) : 60 000 €.
- L'acquisition d'un gravillonneur : 23 000 €.
- L'acquisition d'un lamier pour l'élagage : 27 000 €.

#### VI/ Les chiffres de chaque budget :

BUDGET 2016	DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	4 086 833 €	2 670 167 €	6 757 000 €
BA TRANSPORT REPAS	47 974 €	22 684 €	70 658 €
BA ZONE D'ACTIVITE	528 173 €	404 025 €	932 198 €
BA MAISON MEDICALE	43 663 €	57 772 €	101 435 €
BA ATELIER RELAIS VALLE DU LENDOU	33 558 €	42 379 €	75 937 €
BA TRANSPORT FUNERAIRE	17 062 €	3 983 €	21 045 €

## Budget principal - les principales évolutions par rapport à 2015 :

### Dépenses :

- Augmentation des dépenses à caractère générale de 75 141 € soit + 6.15 % :  
Cette hausse est essentiellement dû à :
  - + 51 430 € taxe des ordures ménagères (637).
  - + 19 600 € frais de transports divers (6248).
  - + 20 550 € concours divers – cotisations (6281).
  - + 8 200 € contrats prestations de services (611).

Ceci malgré une économie de 13 090 € sur les contrats d'assurances.
- Augmentation des charges de personnel de 70 519 € soit + 8 % :  
Cette hausse est essentiellement dû à :
  - Le poste du responsable des services techniques est valorisé pour l'année entière (9 mois en 2015).
  - L'augmentation des cotisations salariales et patronales.
  - L'évolution due au déroulement des carrières.
  - L'évolution du point de l'indice de 0.6 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
  - Plusieurs arrêts maladie depuis le début de l'année 2016, nécessitant des remplacements.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe de 464 138 € à 585 763 € soit + 121 625 € (+ 26.2 %).
- L'enveloppe fonds de concours aux communes pour les projets d'investissements communaux et les subventions aux associations restent identiques.
- La participation aux écoles diminue mathématiquement du fait de la fermeture de l'école de St Laurent-Lolmie mais en réalité l'effort de la communauté de communes est plus important avec l'augmentation de la participation par enfant (soit 110 € par élève).

### Recettes :

- L'excédent antérieur reporté passe de 122 053 € à 223 772 € (soit + 101 719 € ou + 83.34 %).
- Les produits des services enregistrent une hausse de + 7 735 € (+31.7 %).
- Le chapitre impôts et taxes connaît une progression de 188 360 € (soit + 6.64 %) essentiellement due à :
  - + 51 430 € taxe des ordures ménagères.
  - + 59 005 € au niveau du FPIC (valorisé dans sa globalité).
  - + 50 855 € d'impôts et taxes (à taux constant).
  - + 20 118 € de CVAE.
- Le chapitre dotations et participations enregistre une baisse de 91 917 € (-10.87 %) notamment due à la baisse programmée de la DGF.

- Les revenus des immeubles accusent une baisse de 9 460 € (-72.43 %) due en partie au départ du Sictom désormais installé dans de nouveaux locaux. Cette diminution sera compensée partiellement par la fin de la location des bureaux administratifs à la Mairie de Montcuq.

### Budgets annexes - les principales évolutions par rapport à 2015 :

- BA zone d'activités : nécessité de rééquilibrer le budget en 2016 en prévoyant les ventes de terrains estimées à 100 000 € et un virement du budget principal de 31 698 €.
- Les autres budgets annexes s'inscrivent dans la continuité.

### **VII/ Les principaux chiffres clés des dépenses par domaine d'intervention\* :**

*\*Ces montants ne comprennent pas les frais de personnels et les emprunts qui peuvent être liés à ces services.*

- **Le service technique - voirie en 2016 :**

Dont :

- Matériaux divers : 20 000 €
- Réparation engins : 50 000 €
- Ouvrages d'art : 20 600 €
- Matériel et outillage : 23 900 €
- Matériaux entretien voirie : 740 900 €
- Aménagement aires de propreté : 14 000 €
- Programme voirie 2016 : 104 000 €
- Achat tractopelle : 60 000 €
- Achat gravillonneur : 23 000 €
- Achat lamier : 27 000 €
- Carburants : 90 000 €
- Entretien matériel roulant : 50 000 €
- Vêtement de travail et EPI : 7 700 €
- Location hangars-garages : 3 800 €
- Locations mobilières : 3 000 €
- Maintenance : 3 000 €
- Autres (Panneaux routiers, pneumatiques engins, prestations de services ...) : 61 346 €



- **L'enfance-Jeunesse en 2016:**

Dont :

- Projet crèche : 855 000 €
- Participation aux écoles : 163 120 €
- Participation aux ALSH : 61 118 €
- Participation aux crèches : 110 500 €
- Actions en faveur des assistantes maternelles : 1 000 €
- Autres : 5 734 €



- **Le tourisme en 2016 :**



Dont :

- Subvention Office de Tourisme : 130 000 €
- Entretien chemins de randonnées : 12 800 €
- Signalétique d'info locale : 1 700 €
- Aménagement chemin de St Jacques de Compostelle : 91 400 €
- Signalisation randonnées : 1 500 €

- **La piscine intercommunale en 2016 :**



Dont :

- Rénovation piscine : 55 184 €
- Maintenance et entretien piscine : 12 680 €
- Panneaux d'informations piscine : 1 000 €
- Matériel scolaire piscine et parasols : 3 400 €
- Autres (Eau, Electricité, analyses...) : 30 830 €

- **La médiathèque intercommunale en 2016:**



Dont :

- Mobilier : 3 630 €
- Achat livres et CD : 7 600 €
- Animation médiathèque : 3 550 €
- Bibliothèque numérique BDP : 750 €
- Transport des écoles vers la médiathèque : 2 200 €
- Autres (Electricité, chauffage, ménage...) : 11 205 €

Note synthétique du budget 2016 présentée à Castelnau-Montratier,  
Le 14/04/2016.